

L'EUROPE S'ENGAGE EN MARTINIQUE

Programme de Développement Rural de Martinique

RÉSUMÉ CITOYEN 2019



Des politiques publiques adaptées aux enjeux territoriaux

Pour la période 2014-2020, les Fonds Européens constituent un important levier pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales visant à la cohésion socio - économique et la solidarité en Martinique. Par la mise en complémentarité des fonds communautaires, nationaux et régionaux, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) propose des solutions adaptées à ses ambitions et aux enjeux du territoire. Ceux - ci sont identifiés dans le diagnostic territorial réalisé en 2012, actualisé dans les différents plans et schémas élaborés par la CTM ou ses partenaires.

Les Rapports Annuels de Mise en Oeuvre (RAMO) ont pour objectifs d'évaluer la bonne exécution du programme, de constater les effets et impacts de la mobilisation des crédits européens sur la politique agricole et de développement rural en région.

Rapport Annuel de Mise en Oeuvre - RAMO Année 2019

Mise en œuvre du PDRM de 2014 à 2019

Page 2

L'action du PDRM

Page 2

Un programme qui déploie des actions concrètes, au service de l'agriculture et de la ruralité

Page 3

Le FEADER au contact de la population

Page 7

Un exemple de projet

Page 8

Mise en œuvre du Programme de Développement Rural de la Martinique de 2014 à 2019

Pour la période 2014-2020, la CTM est l'autorité de gestion du FEADER pour une enveloppe de 130 millions d'euros. A ce titre, elle gère le Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM). Pour rappel, le FEADER a pour objectif de soutenir et de contribuer au secteur agricole et au développement des territoires ruraux, pour qu'ils soient plus équilibrés, plus résilients face au changement climatique, plus compétitifs et plus innovants.



L'action du PDRM

Dans le cadre de la politique et de la stratégie régionale de développement de l'agriculture et des zones rurales, les réalisations du PDR se concentrent de manière spécifique sur :

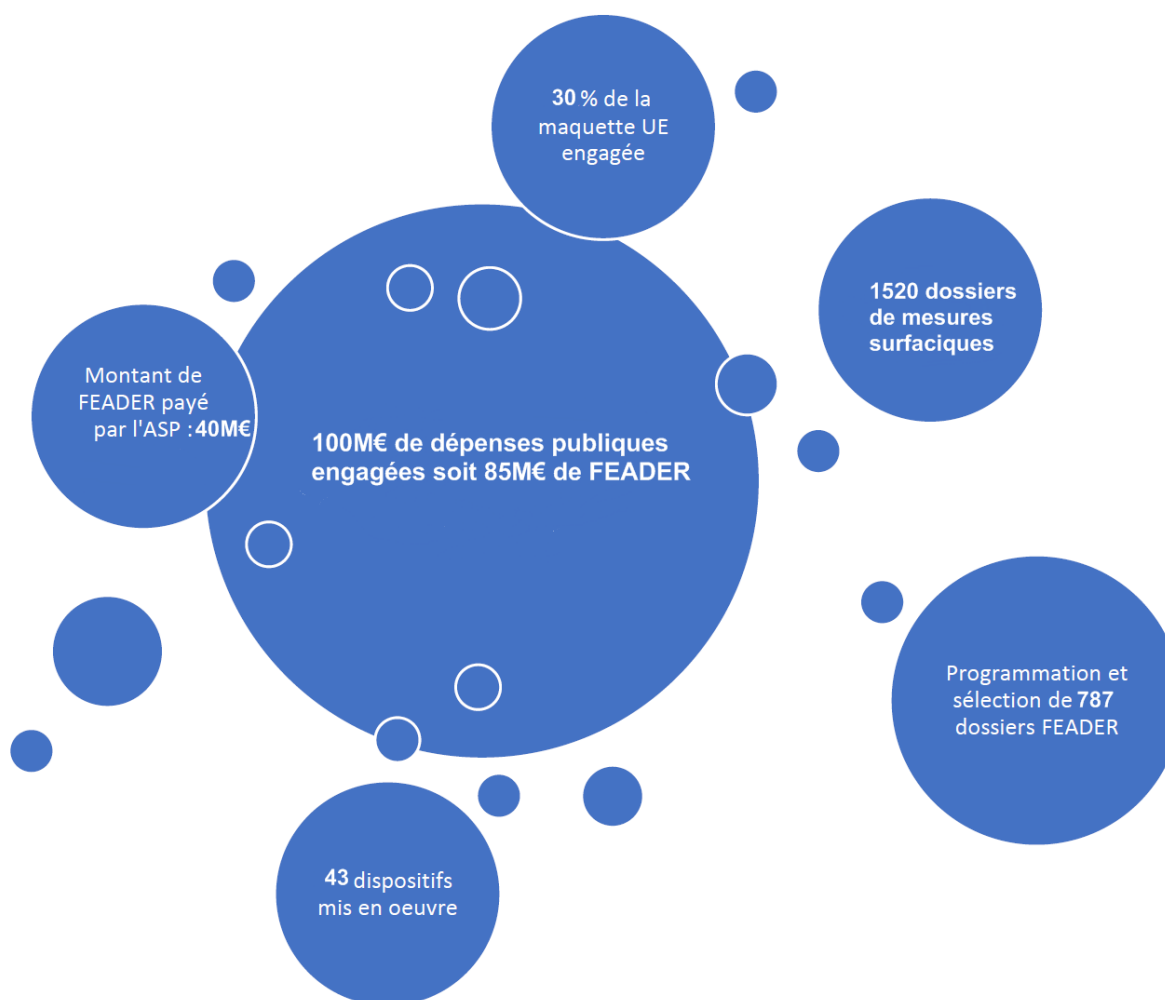


CHIFFRES CLÉS

**Financement de projets sur la période 2014-2020 :
130 millions d'euros à investir à travers 10 types d'actions
et dispositifs sur l'ensemble du territoire**

Un programme qui déploie des actions concrètes, au service de l'agriculture et de la ruralité

Les chiffres clés pour l'année 2019



Transfert de connaissance & innovation

Le programme soutient les actions permettant un transfert de connaissances à l'ensemble des acteurs du secteur agricole et forestier. 18 projets ont été réalisés pour un montant de dépenses publiques réalisées de 2 M€ dont 1,5 M€ FEADER :

- Des actions d'encadrement techniques (cannes, bananes, pratiques phyto, élevages)
- Des actions de diffusion de nouvelles variétés
- Des actions visant le développement de la filière banane (étude d'impact sur l'environnement, recherche agronomique, contrôle qualité...)
- Des actions de diffusion de nouvelles compétences techniques innovantes

En 2018, un appel à projets sur le transfert de connaissances a permis le dépôt de 8 dossiers pour un coût total 470K€

3 dossiers ont fait l'objet d'une programmation en 2019, pour un montant FEADER de 319k€

CHIFFRES CLÉS

Programmation :
787 projets sélectionnés



Modernisation, restructuration et amélioration des performances des exploitations

Le Programme de Développement Rural de la Martinique, avec plusieurs types d'opérations, permet de soutenir les investissements en faveur de l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales des exploitations, notamment par la rénovation des bâtiments d'élevages ou encore par la mise en place de dispositifs permettant de mieux protéger les cultures contre les aléas climatiques.

- Modernisation des exploitations agricoles : 38 M€ de dépenses publiques engagés, soit 75% de la maquette pour 590 projets
 - Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles : 4 M€ de dépenses publiques engagés pour 23 projets
- 26M€ de dépenses publiques ont été payées entre 2014 et 2018 sur cette thématique.



Renouvellement des générations

La Collectivité Territoriale de Martinique, via le PDRM, agit également afin de renouveler les générations d'agriculteurs partant à la retraite ou cessant leur activité. Le PDRM soutient l'installation de jeunes exploitants de moins de 40 ans, avec une forte proportion de jeunes soutenus de moins de 30 ans.



Développement des zones rurales : LEADER

Au travers de la démarche "Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale" (LEADER), le programme permet de soutenir des projets répondant aux enjeux locaux. La démarche LEADER doit représenter au moins 5% de la dotation FEADER totale du programme. Dans le cas de la CTM, cela représente une dotation de 7,05 millions d'euros (5,4% de l'enveloppe FEADER); c'est à-dire une enveloppe permettant d'atteindre une masse critique de projets.

21 opérations sont programmées pour un montant de 2M€ de coût total soit 1.2M€ de FEADER pour les 3 Groupes d'Actions Locales (GAL) que sont CAP NORD, la CACEM et la CAESM.



Développement des zones rurales

Le projet TIC permet d'améliorer les débits ADSL dans les zones les plus mal desservies et de raccorder en fibre optique les sites stratégiques prioritaires (sites d'enseignement,...). Ce projet comporte :

- 26 sites d'amélioration des débits ADSL qui doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire,
- 70 sites prioritaires qui doivent être raccordés en fibre optique au réseau haut débit Liane de la CTM

Le but est d'éviter la fracture numérique en améliorant les débits ADSL des quartiers les plus mal desservis et de relier en fibre optique des sites stratégiques (lycées, collèges, zones d'activité, administrations sites de santé, etc.....) .

4,3M€ de FEADER soit 5M€ de dépenses publiques ont été engagés dans ce projet.

CHIFFRES CLÉS

**Lutte contre la fracture numérique :
4,3M€ de FEADER soit 5M€ de dépenses publiques**

L'Environnement et le Développement Durable, priorités pour la CTM

L'Environnement et le Développement Durable sont des enjeux centraux du territoire Martiniquais. La CTM vient en aide aux actions visant à contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable dans les zones rurales.

La collectivité, via le FEADER, soutient des actions visant à :



Améliorer les richesses naturelles des territoires



Préserver la biodiversité et les paysages

Afin d'y parvenir, la Collectivité a activé des dispositifs spécifiques du PDRM tels que :

ICHN (Indemnités
Compensatoires
Handicaps Naturels)

MAEC (Mesures Agro-
Environnementales et
Climatiques)

Agriculture biologique



Focus sur les mesures surfaciques

Sur l'ensemble des mesures surfaciques, l'ICHN (Indemnité Compensatoire Handicaps Naturels, mesure 10), l'Agriculture Biologique (mesure 11) et les mesures agroenvironnementales (MAE, mesure 13) ont fait l'objet d'engagements.

Mesure 10: Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale. Elles s'adressent aux agriculteurs qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans cette démarche, au travers de dispositifs contractuels les engageant pour une période de 3 à 5 ans.

Campagne 2014 : Transition volet 2

MAE et BIO : En 2014, la Bio était encore dans la même mesure que les MAE. Le montant engagé pour cette campagne 2014 est de 581 551 € de FEADER. Le montant payé de FEADER est de 536 608 €.

CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2019 - Valeur cumulée 2014-2019

- Environ 1,3 M € d'euros de dépenses publiques

- 40 bénéficiaires de moins de 40 ans

Pour la Bio, le taux de programmation actuel est de 35,7%; il doit évoluer avec l'abondement de l'enveloppe dédiée et l'introduction prochaine dans ce système bio de la banane, de la canne et des prairies.

Mesure 11	Campagne	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Agriculture Biologique CAB/MAB	Nombre de demandeurs	12	8	4	8	17	49
	Montant engagé	216 777,95 €	494 106,15 €	57 600,30 €	30 437,40 €	126 000,00 €	924 921,80 €
	FEADER	184 261,26 €	419 990,23 €	48 960,26 €	25 871,79 €	107 100,00 €	786 183,53 €
	MAA	32 516,69 €	74 115,92 €	8 640,05 €	4 565,61 €	18 900,00 €	138 738,27 €

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

Les indemnités compensatoires de handicaps naturels permettent de favoriser le maintien d'une activité agricole viable dans les zones où les conditions d'exploitation sont difficiles (pentes fortes, conditions climatiques défavorables,...) et de préserver les écosystèmes diversifiés ainsi que les caractéristiques paysagères de l'espace agricole de ces zones. Elles sont essentielles en Martinique, puisque la quasi totalité des espaces agricoles sont classés en zone défavorisée ou zone de montagne.

Cette mesure compense les difficultés structurelles d'origine physique auxquelles sont confrontées les exploitations agricoles. Celui-ci permet ainsi de maintenir une activité agricole essentielle dans nos zones.

ICHN	Campagne	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
	Nbre de dossiers	978	1177	1069	1072	1119	1081	Moy = 1103,6
	Montant payé	1 043 822,35 €	1 220 280,88 €	1 115 743,96 €	1 068 513,12 €	1 170 858,60 €	917 902,38 €	5 493 298,94 €
	FEADER	887 248,73 €	1 037 238,75 €	948 382,37 €	908 236,15 €	995 229,81 €	780 217,02 €	4 669 304,10 €
	MAA	161 573,62 €	183 042,13 €	167 361,59 €	160 276,97 €	175 628,79 €	137 685,36 €	823 994,84 €

Au 31 décembre 2019, 5,7M€ euros de dépenses publiques ont été payés soit 4,8M€ de FEADER.

Le taux de programmation et de paiement actuel est de 72,5%. 975 269€ sont à verser aux agriculteurs pour l'annuité 2019. Un premier versement 780 217,02€ a été effectué en octobre 2019, le solde correspondant à 195 052€ a été versé fin décembre 2019.



CHIFFRES CLÉS

Campagne de 2014 à 2019

6496 bénéficiaires aidés

Le FEADER au contact de la population

La CTM, via le FEADER, soutient l'égalité entre les hommes et les femmes

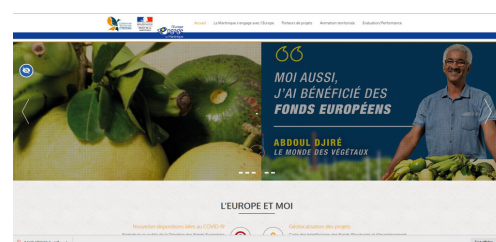
Le rôle du PDRM dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces ruraux et agricoles est important. D'ailleurs, l'enjeu de l'emploi féminin dans les zones rurales est explicitement mentionné dans le diagnostic du territoire dressé par le programme et sur lequel il s'appuie pour développer ses actions.

De manière générale, 27% des bénéficiaires du programme sont des femmes. Par ses actions, le programme soutient les femmes de moins de 40 ans souhaitant s'installer en tant que jeunes agricultrices; ce qui favorise la diversité de la population agricole actuelle et à venir, et permet de la renouveler en promouvant la place des femmes dans l'agriculture. Les femmes sont également bénéficiaires des autres dispositifs du PDRM. En outre, le système d'évaluation de l'action du PDRM prend également en compte la place particulière des femmes en tant que bénéficiaires du FEADER, en identifiant des indicateurs spécifiques aux exploitantes.



Des dispositifs d'information à la disposition du citoyen

Le site internet europe-martinique.com est le principal canal d'information et de communication traitant des programmes européens régionaux, dont le PDRM, destiné au grand public. Il présente l'ensemble des programmes européens déployés en région, un résumé de leurs stratégies ainsi que les différents contacts à effectuer pour obtenir des renseignements sur les modalités de financement, ou simplement pour obtenir des informations plus précises.



MOI AUSSI, J'AI BÉNÉFICIÉ DES FONDS EUROPÉENS

POURQUOI ?
Une campagne de communication pour faire connaître les fonds européens en Martinique et montrer la variété des réalisations et la diversité des bénéficiaires.

QUELS MESSAGES ?

- Les fonds européens en Martinique concernent notre quotidien ;
- Les fonds européens en Martinique financent les bonnes idées, petits ou grands projets ;
- Les fonds européens sont encadrés et des interlocuteurs martiniquais accompagnent les porteurs de projets.

QUELS OUTILS ?

AFFICHAGE

- > Sur les réseaux
- > Chez les partenaires

PUBLI-REPORTAGES
> France Antilles et MadinMag

WEB
> Sur le site www.europe-martinique.com
> Et ceux de nos partenaires

VIDÉOS D'INFORMATION

VISITES TERRAINS CHEZ LES BÉNÉFICIAIRES

QUAND ?
De février à avril 2019.

Des actions de sensibilisation et de valorisation ont été menées en 2019 auprès de différents publics, afin de mettre en avant certains aspects spécifiques des aides européennes, d'affiner leurs connaissances sur les mesures du programme, et de les accompagner dans leur démarche de développement de projets pour le territoire.

CHIFFRES CLÉS

27% des bénéficiaires du programme sont des femmes

Exemple de projet : Un programme qui soutient la culture de champignons de Paris

Inaugurée en 2015, l'entreprise Champimar est la première à se lancer dans la culture de champignons de Paris en Martinique. L'initiative a été soutenue à hauteur de plus de deux millions d'euros par le FEADER.

Il fallait y penser et c'est maintenant fait : cultiver des agaricus bisporus - plus connus sous le nom de champignons de Paris - en Martinique. En octobre 2015, dans la commune du Robert, la SARL Champimar, spécialisée dans la culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules, naît. L'entreprise, qui compte 8 salariés, commercialise début 2020 ses premiers champignons de Paris.

La champignonnière de Champimar comprend un bâtiment où se trouvent trois pièces à l'atmosphère entièrement contrôlée, avec une surface agricole utilisée de 0,87 hectares.



Francis Touin, le Directeur de la société, assure la commercialisation des champignons à travers la grande distribution, les hôtels, cafés et restaurants ainsi que via les marchés. L'entreprise est désireuse de rapidement accroître sa production, diversifier ses clients et étendre sa zone commerciale, à la Guadeloupe en particulier. Le but est de produire 74 tonnes en 2020. Un nombre que la société souhaite porter à 159 d'ici quatre ans.

Un projet soutenu par l'Europe et la Collectivité Territoriale de Martinique

Pour créer son unité de production de champignons, Champimar a eu besoin de réaliser d'importants investissements.

Il a fallu aménager un terrain, puis y construire un bâtiment comprenant les salles de culture ainsi que l'espace d'accueil de l'entreprise et ses bureaux. Le matériel nécessaire pour faire pousser, conditionner et transporter les champignons de Paris a également dû être acheté. D'autres dépenses, de communication par exemple, ont également dû être effectuées.

Afin de financer tous ces investissements, Francis Touin s'est tourné vers la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) afin d'obtenir des subventions. En 2018, il a été décidé d'attribuer à Champimar plus de 2 millions d'euros issus du FEADER, dont la CTM est autorité de gestion. La CTM a accordé une subvention de plus de 250 000 euros à l'entreprise.

L'aide versée au titre du FEADER s'inscrit dans le cadre de la programmation 2014-2020 du fonds.

CHIFFRES CLÉS

**Objectif : 74 tonnes de
champignons produits en 2020**